

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
24 septembre 2019

PUBLIE LE: 17 OCT. 2019

**Délibération n°240919-8 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO NATATION)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

Présents

**AIGREMONT  
CHAMBOURCY**

Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE  
Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE  
Arnaud PERICARD, PRESIDENT

**COMMUNE NOUVELLE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
LE PECQ**

Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE  
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**LE VESINET  
MAREIL-MARLY  
MARLY-LE-ROI**

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT  
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

**AIGREMONT**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE  
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT  
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE

**CHAMBOURCY**

**COMMUNE NOUVELLE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
LE PECQ**

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT  
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT  
Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE  
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE  
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

**LE VESINET  
MARLY-LE-ROI**

Communes non représentées : NEANT

<i>Nombre de communes</i>	:	<b>5</b>
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>11</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>11</b>

**PISCINE/CS-240919-8**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST (CNO NATATION)**

**RAPPORTEUR** : Monsieur BURGAUD, Vice-président

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

**VU** le Code du Sport ;

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**CONSIDERANT** que, dans l'intérêt des usagers de l'équipement, il convient d'accepter la mise en place d'activités sportives associatives ;

**CONSIDERANT** l'arrivée à terme de la convention d'utilisation de la piscine signée entre le SICGP et le CNO Natation pour la durée des travaux ;

**CONSIDERANT** l'obligation réglementaire faite à la collectivité de conventionner avec les associations utilisatrices de l'équipement, lorsque ces dernières perçoivent une subvention indirecte supérieure à 23 000 euros, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens ;

**CONSIDERANT** les principales clauses du projet de convention d'objectifs et de moyens qui concernent :

- La durée de la convention, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 ;
- Les disciplines pratiquées par l'association au sein de l'établissement, à savoir la natation de loisirs, la natation de compétition, le water-polo ;
- Les conditions d'accueil et d'encadrement des adhérents ;
- Les conditions de mise à disposition des locaux et du matériel à l'association par le syndicat ;
- Les conditions relatives aux relations financières et aux documents à produire par l'association.

**CONSIDERANT** que le montant de la participation forfaitaire à la charge de l'association s'élève à 45 000 euros ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO NATATION).

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **15 OCT. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **17 OCT. 2019**

**Pour Extrait Conforme**

**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal